



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

La Commission a 30 ans!

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

888, rue Saint-Jean, 4^e étage, bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-95259-6 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-95260-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

Table des matières

Mot de la ministre	1
Mot de la présidence.....	2
Ce qu'est la Commission	3
Sa création.....	3
Sa mission et son mandat	4
Son approche	5
Le développement d'une culture d'évaluation [1993-2013]	6
Le changement de paradigme.....	8
La consolidation d'une expertise en évaluation [2013-2023].....	10
Les principales opérations	10
<i>L'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois...</i>	<i>10</i>
<i>Un deuxième cycle pour une amélioration</i>	
<i>continue de la qualité de l'enseignement collégial</i>	<i>11</i>
<i>L'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité...</i>	<i>12</i>
<i>L'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des</i>	
<i>collèges québécois pour les collèges ayant réalisé l'Approche préalable</i>	<i>12</i>
Les planifications stratégiques de la Commission	13
<i>Planification stratégique 2012-2017 (prolongée jusqu'au 30 mars 2018).....</i>	<i>13</i>
<i>Planification stratégique 2018-2020</i>	<i>14</i>
<i>Planification stratégique 2020-2025.....</i>	<i>15</i>
Enjeux actuels et perspectives	17
Pour le réseau collégial.....	17
Pour la Commission.....	17
Témoignages	19
Témoignages de la part d'anciennes présidentes de la Commission.....	19
Témoignages de la part d'acteurs du réseau collégial	23
Annexe 1 – Liste des membres de la Commission depuis sa création.....	26
Annexe 2 – Rapports synthèses des opérations d'évaluation terminées	27

Mot de la ministre

Depuis les 30 dernières années, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) joue un rôle majeur dans la qualité de l'enseignement au collégial. Grâce à sa contribution, une culture d'évaluation a vu le jour dans nos collèges. En effet, au fil des années, la CEEC n'a cessé d'innover, notamment avec la mise en œuvre du premier cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) et avec la reconnaissance internationale de la qualité des pratiques de la Commission.

Cette publication retrace évidemment les moments forts de la CEEC, mais un retour sur le passé ne serait pas complet sans un avant-goût des projets et défis des prochaines années. Je suis convaincue que la CEEC est prête à continuer de repousser les limites pour améliorer la qualité de l'enseignement au collégial, le tout en collaboration avec les collèges.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, je m'estime choyée de pouvoir compter sur un partenaire du calibre de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Longue vie à la CEEC et bonne lecture !

Pascale Déry,
ministre de l'Enseignement supérieur

Mot de la présidence

Il y a 30 ans, le 14 juin 1993, était adoptée la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*. Dans le contexte du renouveau pédagogique, l'État québécois confiait alors à la Commission, un nouvel organisme indépendant, un important mandat d'évaluation en vue d'assurer la qualité de l'enseignement collégial. C'est en collaboration avec les collèges québécois que la Commission a, au cours des 30 dernières années, exercé son mandat. Ainsi, la Commission s'est d'abord intéressée aux programmes d'études, à la qualité de leur mise en œuvre, de même qu'aux politiques et aux plans institutionnels (*Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études*, plans stratégiques et plans de réussite) pour ensuite s'attarder, depuis 2013, à l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité.

Au cours des 30 dernières années, la Commission a rendu publics plus de 3000 rapports d'évaluation témoignant ainsi du développement, dans le réseau collégial, d'une culture d'évaluation et d'amélioration continue et, plus largement, de la qualité de l'enseignement collégial.

Pour souligner cet important jalon de son histoire, la Commission publie ce document qui met particulièrement en évidence les travaux réalisés au cours des 10 dernières années, notamment les travaux touchant la mise en œuvre du premier cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC), le développement et l'implantation du deuxième cycle SAQC, le démarrage et la mise en œuvre de l'opération Approche préalable et la reconnaissance internationale de la qualité des pratiques de la Commission. Les enjeux actuels du réseau collégial et de la Commission y sont également brièvement présentés. Des témoignages de deux anciennes présidentes de la Commission et d'acteurs du réseau collégial viendront enfin compléter cette publication.

Le réseau collégial québécois a été profondément transformé au cours des 30 dernières années et nous pouvons collectivement être fiers du chemin parcouru.

Denis Rousseau,
président

Ce qu'est la Commission

Sa création

Au début des années 1990, un vaste chantier visant à revoir l'enseignement collégial afin qu'il réponde mieux aux besoins des étudiants et de la société québécoise fut entrepris. Mis en œuvre en 1993, ce renouveau pédagogique impliquait que les programmes d'études soient développés selon une approche par compétence et que la définition des objectifs et des standards des programmes relève dorénavant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie¹. La volonté gouvernementale d'accorder davantage d'autonomie aux collèges, particulièrement pour ce qui est de la mise en œuvre des programmes d'études, était alors clairement exprimée. Le corollaire de cette autonomie était la création d'un mécanisme d'évaluation externe. Le gouvernement jugeait que les établissements du réseau collégial québécois étaient en mesure d'assurer la qualité de leur enseignement, mais qu'ils pourraient d'autant mieux le faire s'ils bénéficiaient d'un regard externe et indépendant. C'est dans ce contexte qu'a été créée la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en 1993.

La Commission est un organisme d'assurance qualité externe, public et indépendant, dont la mission est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collèges et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans, renouvelable une fois². Une secrétaire générale en assume la direction administrative et une vingtaine de personnes³ appuient les membres de la Commission dans leurs tâches. La Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs d'impartialité, de rigueur, de respect et de collaboration.

1. Le nom du ministère a été modifié à plusieurs reprises au fil des ans. Il se nomme aujourd'hui ministère de l'Enseignement supérieur.

2. La liste des membres de la Commission depuis sa création est présentée à l'annexe 1.

3. Personnel régulier, occasionnel et à forfait en vertu d'un prêt de service.

Sa mission et son mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, chapitre C-29, r. 4). Au moment de l'adoption du présent document, le réseau collégial était composé de 119 institutions d'enseignement : 48 collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), 19 collèges privés subventionnés (CPS), 48 collèges privés non subventionnés (CPNS) et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (RLRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement confiait à la Commission le mandat d'évaluer, pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par la ministre de l'Enseignement supérieur compte tenu des objectifs et des standards prescrits;
- les objectifs, les standards et la mise en œuvre des programmes d'études établis par l'établissement compte tenu des besoins qu'ils ont pour fonction de satisfaire.

Dans le cas des cégeps et des CPS, le mandat prévoit aussi⁴ l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, ce qui englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des CPS.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que le législateur lui a donnés, soit :

- un pouvoir de vérification (analyse de dossiers et visite d'établissements);
- un pouvoir de recommandation (les collèges sont tenus de donner suite aux recommandations émises dans les rapports d'évaluation transmis par la Commission);
- un pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux (publication des rapports d'évaluation et des rapports synthèses au terme d'une opération ou d'un bilan annuel sur son site Web).

4. En 2002, l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* a exigé des cégeps qu'ils adoptent un plan stratégique et qu'ils le soumettent à la Commission.

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Son approche

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa loi constitutive, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement utilisé en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, à partir de critères préalablement définis, ce processus s'appuie d'abord sur le dynamisme et l'expertise des collèges et de leur personnel, premiers responsables de la qualité de la formation. L'autoévaluation leur permet de poser un regard critique sur leurs pratiques et de dégager eux-mêmes les forces et les points à améliorer de la mise en œuvre d'un programme, d'une politique ou d'un plan pour ensuite être en mesure de déterminer les moyens ou les actions les plus efficaces pour améliorer la situation observée. Ce processus se conclut par une visite d'audit à laquelle différents groupes sont invités à participer pour témoigner de la réalité spécifique à l'établissement et ainsi permettre à la Commission de recueillir des informations complémentaires.

La Commission fait largement appel à des experts externes pour participer aux activités des comités de visite des établissements, pour siéger aux comités consultatifs qui l'assistent dans ses travaux ou encore pour collaborer aux travaux du comité de liaison permanent entre la Commission et les collèges. Elle sollicite la collaboration de personnes œuvrant dans les collèges – hors cadres, cadres, professionnels ou professeurs – pour siéger à ces différents comités. La participation d'étudiants et d'autres personnes évoluant dans le milieu de l'éducation, dans des organismes socioprofessionnels ou dans des milieux de travail intéressés par l'évaluation est également favorisée afin d'enrichir la réflexion. D'un côté, la Commission bénéficie des compétences de ces personnes dans l'avancement de ses travaux et, de l'autre, ces dernières développent une expertise qu'elles peuvent mettre à profit dans leur organisation ou leur établissement respectif. L'ensemble des membres des différents comités bénéficient, le cas échéant, d'une formation particulière et collaborent bénévolement aux travaux de la Commission.

Le développement d'une culture d'évaluation [1993-2013]

Les diverses opérations menées par la Commission, depuis sa création en 1993 jusqu'à 2013, ont été recensées dans un document publié pour son 20^e anniversaire et intitulé [*La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée*](#). On y trouve les principales conclusions de la vingtaine d'opérations d'évaluation menées par la Commission depuis sa création jusqu'à la tournée effectuée dans les collèges entre l'automne 2012 et le printemps 2014. Il semble opportun, dans un objectif de mémoire collective, de relever les moments marquants des deux premières décennies et les publications témoignant des opérations réalisées.

Événements institutionnels

1993	Entrée en vigueur de la <i>Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial</i>
1994	1 ^{re} réunion de la Commission 1 ^{re} tournée des collèges
2002	<i>Modification à la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial</i>
2006	2 ^e tournée des collèges
2007	1 ^{re} planification stratégique (2007-2011)
2011	2 ^e planification stratégique (2012-2017)
2012	3 ^e tournée des collèges
2013	Création d'un comité de liaison avec les représentants du réseau collégial
2016	Obtention de la 1 ^{re} certification de l' <i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i>
2018	3 ^e planification stratégique (2018-2020)
2019	4 ^e planification stratégique (2020-2025)
2021	Obtention de la 2 ^e certification de l' <i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i>

Pendant cette période, la Commission a également publié un nombre important de rapports témoignant de la qualité et de la mise en œuvre des programmes d'études, notamment des programmes de la formation ordinaire (*Informatique, Techniques d'éducation en service de garde, Sciences humaines, Techniques administratives et Coopération*) et de la formation générale ainsi que des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales pour les CPNS⁵. De plus, conformément à son mandat, elle a témoigné des évaluations des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur application, de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, des plans d'aide à la réussite et des plans stratégiques des cégeps.

Les 20 ans de la Commission auront permis d'orchestrer en 2012 une vaste tournée des collèges afin de faire le point sur l'état de développement de la culture d'évaluation dans le réseau collégial. Plus d'une centaine d'établissements du réseau ont alors été visités. Malgré l'hétérogénéité du réseau collégial, tant en ce qui a trait à la taille des établissements, à la variété et au nombre de programmes d'études offerts, au nombre d'années d'existence qu'à la diversité de la clientèle étudiante, certains constats ont pu être dégagés. En effet, l'appropriation d'un processus d'autoévaluation par le personnel des collèges leur permettant de porter un regard critique sur leurs pratiques d'évaluation des programmes d'études et des apprentissages a été observée, tout comme leur adhésion à la mise en œuvre des politiques, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite. En appui à ces mécanismes associés à une obligation légale ou réglementaire, les collèges ont aussi instauré diverses pratiques institutionnelles. On peut nommer entre autres le fonctionnement en comité de programme, les mécanismes d'élaboration des plans-cadres et des plans de cours, de consultation auprès des étudiants, des diplômés, des professeurs, des employeurs et des superviseurs de stage, ainsi que la création et le maintien d'un système d'information.

Cette tournée fut également l'occasion pour les collèges de partager leurs préoccupations et leurs interrogations sur l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité qui allait bientôt débiter, opération qui marquait un tournant majeur dans la façon de concevoir l'évaluation en enseignement collégial.

5. La liste des rapports synthèses des opérations d'évaluation terminées se retrouve à l'annexe 2.

Le changement de paradigme

Rappelons qu'en mai 2013, la Commission a mis en place une nouvelle approche d'évaluation qui a entraîné un changement important autant dans la façon de remplir son mandat que dans celle des collèges d'assumer leurs responsabilités en la matière. L'approche d'évaluation retenue a modifié le regard porté par la Commission. Plutôt que d'examiner directement la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans, comme c'était le cas antérieurement, elle allait dorénavant évaluer l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, soit se concentrer sur l'efficacité des mécanismes que les collèges mettent en place pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Cette nouvelle approche, plus globale et systémique, introduisait aussi un autre changement dans les opérations d'évaluation de la Commission en raison de son caractère cyclique, c'est-à-dire que ce regard porté sur l'efficacité des mécanismes allait revenir à intervalles réguliers au terme d'un cycle de sept ans. Le cadre général de cette approche d'évaluation s'inscrivait dans une volonté de la Commission de faire évoluer ses pratiques afin, d'une part, de reconnaître l'expertise d'évaluation développée par les collèges et, d'autre part, de mettre en place une opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité qui se compare aux meilleures pratiques en enseignement supérieur ailleurs dans le monde. Un retour sur le déploiement de cette opération est présenté dans la section suivante.

Opérations d'évaluation terminées

1. Évaluation des programmes d'informatique (1994-1996)
2. Évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* (1994-1996)
3. Évaluation du programme *Sciences humaines* (1995-1997)
4. Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* (1996-1999)
5. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)
6. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études (1997-2000)
7. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (1997-2002)
8. Évaluation institutionnelle (2000-2004)

Opérations d'évaluation terminées

9. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003
10. Évaluation d'un programme d'études (2005-2008)
11. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (2005-2012)
12. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés (2010-2016)
13. Évaluation de l'efficacité des plans de réussite (2008-2014)
14. Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques, incluant les plans de réussite (2008-2014)
15. Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – premier cycle 2014-2021

La consolidation d'une expertise en évaluation [2013-2023]

Les années 2013 à 2023 représentent des années charnières pour la Commission, car elles ont permis de confirmer la consolidation de l'expertise en évaluation développée par les collègues par le biais de l'opération d'évaluation de l'efficacité de leurs systèmes d'assurance qualité.

Les principales opérations de la Commission au cours de ces années ainsi que les planifications stratégiques qui ont orienté ses actions font l'objet de cette section.

Les principales opérations

L'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues québécois

Le premier cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité s'est amorcée à l'automne 2014 et s'est terminée à l'automne 2021. Parmi les 119 établissements du réseau collégial, 84 ont remis un rapport d'autoévaluation de leur système d'assurance qualité et ont reçu un comité de visite pour un audit. Selon le processus mis en place, ils ont pu s'exprimer sur le contenu de la version préliminaire du rapport d'évaluation adopté par la Commission, et ce, avant de recevoir la version définitive de ce rapport, qui a été par la suite transmise à la ministre et publiée sur le site Web de la Commission. Si le rapport contient des recommandations, l'établissement doit y donner suite dans un délai à convenir avec la Commission. Le [*Bilan synthèse des résultats du premier cycle d'audit–Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues québécois*](#) décrit notamment les principaux constats découlant des audits menés dans les établissements et fait un retour sur les plans d'action élaborés par les collègues au terme de leur démarche. On y souligne que, pour **83 % des établissements**, la Commission a jugé que les systèmes d'assurance qualité et la gestion que les collègues en ont faite **garantissent ou garantissent généralement** l'amélioration continue de la qualité. Les conclusions sur l'efficacité des mécanismes de chaque composante du système d'assurance qualité soumise à l'audit sont les suivantes :

- Pour **83 % des établissements**, les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion **garantissent ou garantissent généralement** l'amélioration continue de la [qualité des programmes d'études](#).

- Pour **79% des établissements**, les mécanismes d’assurance qualité et leur gestion **garantissent** ou **garantissent généralement** l’amélioration continue de la [qualité de l’évaluation des apprentissages](#).
- Pour **81%** des établissements, les mécanismes d’assurance qualité et leur gestion **garantissent** ou **garantissent généralement** l’amélioration continue de la [qualité de la planification stratégique et de celle liée à la réussite](#).

Toutefois, des zones d’amélioration demeurent et les avis formulés par la Commission ont porté principalement sur les mécanismes relatifs à l’évaluation du personnel permettant de répondre aux besoins des programmes d’études et de fournir des mesures de perfectionnement appropriées, sur les mécanismes veillant à ce que l’évaluation permette à chaque étudiant de démontrer individuellement l’atteinte des objectifs selon les standards visés et sur les mécanismes veillant au suivi des résultats de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l’enseignement collégial

À l’hiver 2021, la Commission a amorcé un deuxième cycle d’évaluation de l’efficacité des systèmes d’assurance qualité dont la finalité demeure l’amélioration continue de la qualité de l’enseignement collégial. Cette opération s’inscrit en continuité du cycle précédent avec le maintien de la même approche, des mêmes objets d’évaluation pour les mêmes composantes et pour les mêmes critères. Ce deuxième cycle vise, pour les collèges, la consolidation de leur système d’assurance qualité, de leurs systèmes d’information institutionnels ainsi que de leurs liens de collaboration entre les différentes parties prenantes. Les objectifs de renforcer leur capacité d’analyse de l’efficacité des mécanismes et de prise en charge des améliorations à apporter à leurs mécanismes ainsi que de poursuivre le développement d’une vision dynamique et intégrée de leur système d’assurance qualité guident également leur démarche d’autoévaluation. La Commission propose un accompagnement flexible et adapté à la diversité des besoins des établissements du réseau afin de bien les guider dans cette démarche. Le [Bilan de la phase de validation du deuxième cycle SAQC–Évaluation de l’efficacité des systèmes d’assurance qualité des collèges québécois](#) a permis de faire le point à la suite des trois premières visites d’audit. Au moment de l’adoption du présent document, 14 collèges ont été visités dans le cadre de ce deuxième cycle d’évaluation, y compris les 3 collèges de la phase de validation.

L'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

Depuis 2015, pour les nouveaux établissements d'enseignement collégial et pour ceux qui n'ont pas encore développé leur système d'assurance qualité, la Commission a instauré une approche préalable visant à les préparer à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Lors de cette opération, divisée en deux étapes distinctes, les établissements évaluent tout d'abord un programme d'études et portent un regard critique sur l'application de leur PIEP et sa capacité à soutenir l'amélioration continue de ce programme d'études. Par la suite, ils évaluent l'application de leur PIEA et sa capacité à soutenir la qualité de l'évaluation des apprentissages. Ils en témoignent dans un rapport d'autoévaluation. L'évaluation de la Commission repose sur l'analyse de ce rapport et la visite de l'établissement. Elle conduit à la publication d'un rapport d'évaluation. Au moment de l'adoption du présent document, 22 collèges ont été visités dans le cadre de l'Approche préalable.

L'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois pour les collèges ayant réalisé l'Approche préalable

Les collèges ayant réalisé l'opération d'Approche préalable ont développé une expertise en matière d'évaluation en instaurant et en appliquant les mécanismes institutionnels propres à garantir la qualité de leurs programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages. Ils sont alors en mesure de réaliser l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité et d'en témoigner en s'appuyant sur leur culture institutionnelle de la qualité. Au moment de l'adoption du présent document, trois collèges ont entrepris leur démarche d'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Autres opérations d'évaluation en cours

- Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) – depuis 1994
- Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation de programmes (PIEP) – depuis 1994
- Évaluation des plans de réussite – depuis 2001
- Évaluation des plans stratégiques, incluant les plans de réussite – depuis 2004

Les planifications stratégiques de la Commission

Trois planifications stratégiques ont eu cours depuis 2012, permettant à la Commission de répondre aux exigences de son mandat et de poursuivre l'amélioration continue de ses pratiques d'évaluation ainsi que de celles des collèges. Chaque plan s'inscrit en continuité avec les travaux réalisés dans le cadre de la planification stratégique précédente et des bilans des opérations antérieures.

Planification stratégique 2012-2017 [prolongée jusqu'au 30 mars 2018]

Deux orientations stratégiques, desquelles découlaient initialement sept objectifs, ont guidé les actions de la Commission :

- Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace;
- Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial.

Faits saillants

La mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité marque un changement important pour la Commission et pour les collèges dans l'approche d'évaluation jusqu'alors privilégiée. Pour soutenir les collèges dans ce virage, des séances d'information, des formations individualisées et des rencontres d'échange sur la démarche avec des représentants des collèges visités ont été réalisées.

Dans un souci de cohérence avec cette nouvelle approche d'évaluation et en vue de faciliter le règlement des suivis aux recommandations découlant d'opérations d'évaluation menées avant 2013, la Commission a élaboré de nouvelles modalités de suivi permettant aux collèges de traiter de manière intégrée leurs recommandations. Également, les collèges ont été invités à donner suite aux recommandations en les examinant sous l'angle de l'efficacité des mécanismes.

La Commission s'est soumise à une première évaluation externe par l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE). Après avoir déposé son rapport d'autoévaluation de ses processus et mécanismes fondé sur les lignes directrices de l'INQAAHE et accueilli, en juin 2016, un comité d'experts formé par l'INQAAHE pour mener son évaluation, un [certificat de reconnaissance de la qualité de ses pratiques](#) lui a été remis par l'INQAAHE en novembre 2016. L'agence a jugé que la Commission **se conformait entièrement ou substantiellement à 10 des 12 lignes directrices** établies dans son cadre de référence et partiellement à deux d'entre elles. En 2016-2017, la

Commission a fait parvenir à l'INQAAHE une version actualisée du plan d'action et un premier bilan dans lequel elle confirmait notamment avoir modifié son mécanisme de recours pour les collèges, comme le lui avait recommandé l'agence.

Publications

Dans l'objectif de déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement, la Commission a publié le [*Bilan de la phase de validation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*](#), la deuxième édition de son cadre de référence [*Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*](#) ainsi que les trois premiers bilans annuels des résultats du premier cycle d'audit.

Planification stratégique 2018-2020

Cette planification stratégique s'inscrit dans une période de transition marquée entre autres par le renouvellement complet de l'équipe de commissaires, y compris de la présidence, un questionnement quant au mandat de la Commission ainsi que la pandémie de COVID-19. C'est dans ce contexte que les 5 orientations stratégiques suivantes, desquelles découlaient 11 objectifs, ont été formulées afin de guider les actions de la Commission :

- Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges;
- Simplifier les processus d'évaluation;
- Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation;
- Promouvoir les travaux de la Commission;
- Soutenir l'expertise en matière d'évaluation.

Faits saillants

La Commission a poursuivi l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité avec certains ajustements au calendrier de visites. Le premier cycle, dont la fin était annoncée pour l'année 2020, s'est prolongé ainsi jusqu'en 2021.

Une révision des modalités de suivi, permettant aux collèges de traiter de manière intégrée les recommandations formulées par la Commission, et la révision des cadres de référence dont ceux intitulés [*Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes*](#)

[*d'études et Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*](#) (version transitoire) ont été réalisées.

Soucieuse de répondre aux exigences associées à l'obtention de sa certification, la Commission a produit à l'automne 2018 un rapport de suivi, tel qu'attendu par l'INQAAHE, dans lequel elle témoignait de l'introduction d'un droit de réplique définitif pour les collèges, pour mieux répondre à la ligne directrice 10 du cadre de référence de l'INQAAHE. En janvier 2019, la Commission a reçu la confirmation du maintien de sa reconnaissance jusqu'en novembre 2021.

Publications

Outre la publication de nombreux communiqués rendant publics les outils d'évaluation mis à la disposition des collèges, la Commission a publié les deux derniers bilans annuels des résultats du premier cycle d'audit.

Planification stratégique 2020-2025

Pour la planification présentement en vigueur, bien qu'il reste encore deux ans pour atteindre les objectifs fixés, le bilan actuel s'avère positif. Précisons que les circonstances exceptionnelles engendrées par la pandémie de COVID-19 ont exigé de la Commission de se réinventer et de trouver de nouvelles avenues pour atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Cela s'est traduit par une adaptation complète et réussie de l'ensemble de ses activités d'évaluation, de formation et d'information en mode virtuel. Trois orientations stratégiques, desquelles découlent sept objectifs, guident les actions de la Commission :

- Maintenir l'expertise de pointe de la Commission;
- Ajuster les approches d'évaluation aux pratiques et à la réalité des collèges;
- Promouvoir les travaux de la Commission.

Faits saillants

Dans le but de maintenir la certification obtenue en 2016 concernant la qualité de ses pratiques d'évaluation en assurance qualité, la Commission a déposé, en mars 2021, une nouvelle demande de reconnaissance auprès de l'INQAAHE. Elle a à nouveau accueilli un comité d'experts internationaux, dans le cadre d'une visite virtuelle réalisée en juin 2021. L'agence a jugé que la Commission **se conformait entièrement aux six lignes directrices** établies dans le cadre de référence de l'INQAAHE. Ainsi, en décembre 2021, elle a reçu le [renouvellement de son accréditation](#) jusqu'en novembre 2026.

Un important travail de mise à jour et d'élaboration des cadres de référence pour les diverses opérations de la Commission a aussi été réalisé. Ce travail a été soutenu par des consultations du réseau collégial, assurant ainsi une adéquation avec certains besoins émergents et de nouvelles pratiques d'évaluation des collèges.

Plusieurs activités de communication en mode virtuel ont permis notamment de présenter les cadres de référence aux principales instances du milieu collégial, soit la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, l'Association des collèges privés non subventionnés, ainsi qu'aux membres de l'exécutif de la Fédération étudiante collégiale.

De même, des séances d'information sur la Commission et ses travaux ont été réalisées dans le cadre d'événements internationaux auxquels prenaient part également des acteurs du réseau collégial québécois, soit le Colloque Qualité du G3, en novembre 2021, le Colloque international sur les expériences d'assurance qualité en enseignement supérieur au Québec et au Chili, en mai 2022, ainsi qu'une table ronde sur les systèmes d'assurance qualité organisée, en juin 2023, par le Groupe technique sur l'Éducation de l'Alliance du Pacifique. De plus, en collaboration avec l'université d'Hasselt en Belgique, la Commission collabore à un projet de transfert d'expertise au Maroc, visant plus spécifiquement la création de centres d'appui à l'évaluation dans quatre universités marocaines. La Commission assume également depuis mai 2023 la coordination du Réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur. Elle a aussi annoncé sa présence au Colloque Qualité du G3 à Genève en janvier 2024.

Publications

Les travaux de révision et d'élaboration des cadres de référence ont donné lieu aux publications suivantes : [*Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages \(troisième édition\)*](#); [*Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges – Orientations et cadre de référence*](#); [*Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*](#).

De plus, la Commission a rendu disponibles sur son site Web deux nouvelles publications à l'intention des experts, soit [*Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Guide des experts*](#) et [*Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Guide des experts*](#).

La Commission a également publié le [*Bilan synthèse des résultats du premier cycle d'audit–Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*](#) ainsi que le [*Bilan de la phase de validation du deuxième cycle SAQC–Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*](#).

Enjeux actuels et perspectives

Pour le réseau collégial

Au terme de la tournée des collèges réalisée pour les 20 ans de la Commission, différents défis et enjeux avaient été cernés par les collèges pour les années à venir. Bien qu'ils soient variables d'un collège à l'autre, il se dégageait alors que la gestion des ressources financières et humaines, notamment le renouvellement, l'attraction et la rétention du personnel, posait un défi pour plusieurs établissements collégiaux. Des enjeux quant au maintien de la mémoire institutionnelle apparaissaient aussi clairement. Maintenir l'expertise développée en matière d'évaluation dans un contexte de mobilité du personnel, en documentant et formalisant les pratiques, représentait un défi dans plusieurs établissements et force est de constater que ces défis et enjeux sont toujours d'actualité en 2023, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

À ces constats s'en ajoutent de nouveaux, teintés des réalités d'aujourd'hui : l'enseignement à distance, l'accessibilité aux études supérieures, la mobilité régionale, la réussite, tant pour les étudiants en situation de handicap que pour les étudiants internationaux, issus de l'immigration ou les étudiants autochtones. Les plus récentes modifications à la *Charte de la langue française*, la présence grandissante de l'intelligence artificielle dans le monde de l'enseignement, la flexibilité des parcours de formation des étudiants sont au surplus autant de nouveaux enjeux auxquels les collèges devront faire face au cours des prochaines années.

Pour la Commission

En marge de la deuxième opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, qui s'est amorcée à l'hiver 2021 et qui se poursuivra jusqu'en 2027, des travaux préliminaires sont en cours portant sur les attentes et le processus d'autoévaluation pour les cycles suivants. De même, les personnes consultées, lors de la phase de validation du deuxième cycle, ont exprimé le souhait qu'une vision plus systémique soit proposée pour le prochain cycle, ce que la Commission entend discuter, entre autres choses, lors de rencontres régionales qui se tiendront au cours des prochains mois. Ce sera d'ailleurs l'occasion pour la Commission de valider les enjeux et les orientations du prochain cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. À l'instar de nombreux établissements qui s'inscrivent dans une pratique d'évaluation continue de leurs programmes d'études, la Commission envisage la possibilité d'évaluer de façon continue les systèmes d'assurance qualité des collèges. Le plan d'action du collège, son actualisation ainsi que le degré de maturité du système d'assurance qualité

d'un établissement pourraient être des points de départ de la démarche à venir lors d'un prochain cycle d'évaluation. Un regard critique sur le caractère dynamique et intégré du système d'assurance qualité, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial, pourrait à nouveau être porté par la Commission. La prochaine planification stratégique 2025-2030 sera l'occasion pour la Commission de se fixer des objectifs stratégiques au regard de ce prochain cycle d'évaluation, de renouveler son accréditation auprès de l'INQAAHE ainsi que de porter une attention particulière sur les enjeux de mobilisation des étudiants, des professeurs et des experts qui contribuent à ses différents travaux d'évaluation.

Enfin, la promotion des travaux et le rayonnement de la Commission permettront de positionner une fois de plus favorablement le Québec et le réseau collégial sur le plan international, en témoignant de la culture de la qualité établie au sein de la Commission et largement répandue dans les 119 collèges québécois.

Témoignages

Témoignages de la part d'anciennes présidentes de la Commission

Céline Durand, présidente de la Commission de juillet 2013 à avril 2017

Lorsque j'ai été nommée à titre de présidente de la Commission, en juillet 2013, j'héritais des résultats d'un travail colossal mené de main de maître par mes prédécesseurs. Les deux ans de Michel Lauzière à titre de président par intérim avaient permis de redonner confiance au réseau quant au bien-fondé pour les collègues de se soumettre à un nouvel exercice d'évaluation.

L'année 2013 marquait les 20 ans de la Commission. Quelle belle occasion de mettre en évidence les 20 ans d'expérience partagée et le chemin parcouru par les collègues et la Commission. Arrivés à un stade de maturité significatif, les collègues étaient prêts à passer à une nouvelle étape, le projet d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC), lequel permettrait de confirmer le processus d'assurance qualité interne des collègues québécois. Jumelé au regard externe porté par la CEEC, ce modèle demeure efficace pour favoriser l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et montre que ce tandem est toujours d'actualité puisqu'il s'adapte à l'évolution des pratiques au sein du réseau.

Dès les premiers mois, nous avons donc finalisé la tournée des collèges entreprise auparavant et amenant chaque établissement à établir le portrait de sa situation, notamment par l'inventaire de ses pratiques institutionnelles mises en place au fil des ans, et à déterminer les enjeux et les défis qu'il devrait relever lors de l'opération SAQC. Cependant, la confiance qui nous semblait revenue n'était pas partagée par tous. Des appréhensions sur la lourdeur du processus faisaient ombrage aux objectifs à atteindre. À l'automne 2013, la Commission s'est donc dotée d'un comité de liaison en vue d'assurer une communication efficace et continue avec les représentants du réseau collégial. Ensuite, la phase de validation de l'opération SAQC a mis en lumière l'accompagnement attendu par les collègues et leur besoin d'être plus impliqués dans la détermination des critères d'évaluation. Le *Bilan*, publié en 2015, aura d'ailleurs permis une version améliorée du cadre de référence de l'opération. Mais l'année 2015-2016 n'aura pas été de tout repos. En effet, le manque de ressources à consacrer aux opérations d'évaluation dans un contexte budgétaire particulièrement difficile a amené plusieurs cégeps à suspendre leurs activités avec la Commission, ce qui a ralenti temporairement le premier cycle. La Commission a alors déployé beaucoup d'efforts pour permettre la reprise des travaux et assurer un dialogue constant avec tous les acteurs du réseau, y compris avec les collègues qui ont poursuivi leur démarche. Cette collaboration a finalement porté fruit. Cet épisode m'aura permis de confirmer l'importance du lien de confiance, de la communication à maintenir,

de la motivation nécessaire pour réaliser les évaluations. Impliquer les établissements plus avant dans le processus devenait une clé essentielle pour la suite et remettre à l'avant-scène le fait que cet exercice était profitable pour assurer la qualité de la formation offerte au collégial, niveau d'enseignement trop souvent mis en question pour sa singularité.

Dans la même période, la Commission a terminé l'opération d'évaluation de programme dans les collèges privés non subventionnés. À terme, elle a pu affirmer que la majorité d'entre eux offraient une formation de qualité. Nous avons aussi adopté une approche flexible en créant l'opération Approche préalable à SAQC, afin de soutenir les nouveaux collèges dans le développement de leur expertise en matière d'évaluation et de bien les accompagner dans la mise en œuvre de leurs mécanismes.

Par ailleurs, la Commission a rayonné à l'étranger en participant au colloque international sur l'assurance qualité en Afrique francophone, au Sénégal, afin de témoigner de l'expérience acquise au fil des ans. Elle a aussi été un acteur de premier plan dans le développement du Réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur qui a tenu son premier colloque en Belgique. Cette participation fut, encore une fois, une belle occasion de faire valoir l'expertise et les pratiques développées par la Commission. Enfin, les résultats de la veille exercée depuis 2009 sur les mécanismes d'assurance qualité existant dans différents pays ont été publiés dans un bulletin mensuel *iVeille*.

À l'image des façons de faire qu'elle a mises en place dans ses opérations, la Commission s'est prêtée à un exercice d'évaluation externe de ses propres pratiques par l'INQAAHE et elle a reçu, en 2016, une première reconnaissance officielle de la conformité de ses pratiques aux standards internationaux en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. La maturité de ses pratiques de même que la clarté, la transparence, l'efficacité et l'efficience de ses processus ont été soulignées, tout comme les progrès considérables réalisés par les collèges en matière d'évaluation.

En 2016-2017, la consultation menée sur la création, notamment, d'un conseil des collèges qui aurait intégré la Commission a marqué la fin de mon mandat. La Commission et les collèges ont alors mis en lumière le modèle d'évaluation unique au Québec et réaffirmé l'importance de maintenir une culture d'évaluation dans l'ensemble des collèges et de préserver le regard externe au sein d'un organisme qui disposerait des pouvoirs requis pour agir avec indépendance et assurer ainsi la crédibilité du processus.

En conclusion, mon mandat aura été sous le signe de la concertation. Je crois y avoir laissé une marque de confiance franche et constructive pour l'avenir, en favorisant une plus grande implication des collèges, rendant leur regard critique pertinent et adapté à leur réalité. Tous les travaux réalisés par la Commission durant cette période auront été possibles grâce à la précieuse collaboration d'une équipe compétente, disponible et engagée que je remercie très sincèrement.

Murielle Lanciault, présidente de la Commission de mai 2017 à janvier 2021

Lorsque j'ai été nommée présidente de la Commission, en mai 2017, mon mandat se situait dans le contexte de la consultation du gouvernement sur la création d'une nouvelle entité, le Conseil des collèges, dans laquelle serait intégrée la Commission. De plus, en raison des départs à la retraite, trois nouveaux commissaires ont aussi été nommés pour une période de deux ans. Plusieurs défis ont donc marqué ce début de mandat, notamment l'appropriation rapide par cette nouvelle équipe des processus liés aux différentes opérations de la Commission et le maintien d'une communication transparente et efficace avec les collèges. Ces travaux ont fait appel à l'expertise et au soutien de l'ensemble du personnel de la Commission qui a généreusement participé à cet exercice. Nous avons pu bénéficier de la richesse et de la rigueur des nombreux cadres de référence et des outils d'évaluation qui ont été développés au fil des ans.

Ainsi, nous avons poursuivi les visites d'évaluation prévues dans le cadre du premier cycle de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, de même que celles liées à l'approche préalable pour les nouveaux collèges. Nous avons également procédé à l'analyse de l'efficacité potentielle des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes ainsi que des plans stratégiques et de réussite des collèges. Différents constats ont émergé de ces évaluations, notamment la mise en place de systèmes d'information plus élaborés au sein des établissements, de cadres de référence pour guider leurs intervenants, de grilles d'évaluation pour valider la conformité aux exigences définies et de tableaux de bord illustrant l'efficacité de certains mécanismes. Le développement de ces nouvelles pratiques dans les collèges, en partie généré par l'exercice du premier cycle d'évaluation de leur système d'assurance qualité, nous a conduits à élaborer de nouvelles modalités de suivi aux recommandations de la Commission qui en tenaient compte.

Dès le début de l'année 2018, en plus des activités courantes, nous avons amorcé avec le comité de liaison et le comité consultatif créé à cet effet les travaux d'élaboration du cadre de référence du deuxième cycle de l'évaluation SAQC. Une version préliminaire a été adoptée et présentée aux différentes instances du réseau des cégeps, des collèges privés subventionnés et des collèges privés non subventionnés. Par la suite, des formations ont été organisées avec trois collèges qui avaient accepté de réaliser cette démarche en validant l'approche proposée ainsi que les outils qui y sont rattachés. Plusieurs rencontres de groupe et individuelles avec ces collèges ont ensuite été tenues pour les soutenir dans leur démarche et pour recueillir leurs commentaires sur les documents proposés.

En mai 2019, le projet de la création d'un Conseil des collèges n'ayant pas été retenu, mon mandat a été prolongé, à ma demande. Ainsi, je souhaitais pouvoir compléter la mise en œuvre de la phase de validation du deuxième cycle d'évaluation des systèmes d'assurance qualité. Deux nouveaux commissaires ont été nommés pour un mandat de cinq ans afin

de remplacer ceux dont le mandat se terminait. Au cours de cette période, d'autres travaux se sont imposés. Dans un premier temps, ce fut celui de la révision du cadre de référence pour l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes. Nous avons constaté l'évolution des pratiques à cet égard dans les collèges, plusieurs d'entre eux ayant transmis une politique de gestion des programmes d'études qui incluait l'élaboration, l'implantation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Dans un objectif d'amélioration continue de ses propres pratiques, la Commission souhaitait ajuster son cadre à cette nouvelle réalité et préciser ses exigences en matière d'évaluation de programme. Nous avons d'ailleurs entrepris le même exercice en ce qui concerne notre cadre d'évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages.

Dans un deuxième temps, des travaux furent réalisés pour effectuer le bilan du *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission et pour élaborer les plans 2018-2020 et 2020-2025. Ces nouveaux plans se sont inscrits en continuité avec le plan précédent et ont mis de l'avant certaines priorités. Parmi celles-ci, mentionnons le maintien de l'expertise de pointe, l'ajustement des approches d'évaluation aux pratiques et à la réalité des collèges et la promotion des travaux de la Commission. Enfin, les travaux d'autoévaluation des pratiques de la Commission au regard des exigences de l'INQAAHE ont aussi été réalisés dans les délais impartis. Une deuxième reconnaissance de la conformité de ses pratiques aux standards internationaux en matière d'assurance qualité lui a été octroyée par une certification pour la période 2021-2026.

La dernière année de mon mandat s'est déroulée dans le contexte de la pandémie liée au virus de la COVID-19. Cette situation a généré une modification importante de nos habitudes de travail et nous a amenés à tenir toutes nos réunions en mode virtuel comme plusieurs collèges l'ont fait. À l'aide des travaux réalisés par le personnel de la Commission, nous avons développé les outils adaptés à cette nouvelle réalité. Ainsi, les visites d'évaluation prévues au calendrier ont pu être effectuées en mode virtuel, sans en compromettre la qualité.

Lorsque j'ai quitté la CEEC en janvier 2021, j'étais très fière de l'ensemble des travaux que nous avons réalisés, malgré le contexte d'incertitude qui prévalait au début de mon mandat et celui de la pandémie à la fin de celui-ci. Nous avons réussi, ensemble, à préserver la rigueur des processus d'évaluation de la Commission, à adapter plusieurs outils à la réalité évolutive des collèges et à maintenir une communication constante et fluide avec ces derniers. En s'appuyant sur son expertise de pointe en évaluation et sur celle des collèges, je demeure convaincue que la Commission continuera de jouer un rôle primordial dans l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Témoignages de la part d'acteurs du réseau collégial

Le travail et les actions de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial font partie des mécanismes qui contribuent au développement de hauts standards de qualité du réseau des collèges du Québec, un réseau d'une importance stratégique pour le développement social, culturel et économique de la société québécoise.

René Dolce, directeur des ressources humaines, Cégep Édouard-Montpetit

Bravo à la Commission qui a la préoccupation d'écouter les membres et d'adapter les évaluations afin de rendre l'exercice pertinent et utile pour nos institutions !

**Marie Barrette,
directrice de la formation
continue et du
service aux entreprises,
Cégep de Valleyfield**

Au fil des ans, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a joué un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur au Québec. Grâce à ses visites d'établissements, à ses évaluations rigoureuses et à ses recommandations, la CEEC a contribué à renforcer la réputation des cégeps tant au niveau national qu'international. Cet engagement de la CEEC en faveur de l'excellence et de la transparence nous aura aidés à mieux répondre aux attentes de la société québécoise.

**Éric Milette, directeur général,
Cégep de Shawinigan**

En accompagnant les collèges depuis les 30 dernières années, la Commission s'est inscrite dans un courant international d'évaluation institutionnelle et a permis de formaliser les systèmes d'assurance qualité dans les établissements. La forme prise par les récents rapports met l'accent sur l'amélioration continue de la qualité, ce qui sert de levier dans la réalisation de la mission du réseau collégial québécois.

**Claude Roy, directeur général retraité du
Cégep André-André-Laurendeau**

À la fois jeune et mature, la CEEC a su, au cours de ses 30 premières années d'existence, définir sa place dans le paysage de l'enseignement collégial. En passant de l'évaluation programmatique à l'évaluation institutionnelle, elle a su faire cheminer les collèges d'enseignement supérieur dans le sillon de l'amélioration continue de la qualité. Pour le futur, on lui souhaite de savoir rallier à sa cause l'ensemble des intervenants impliqués dans l'offre de services au collégial. De cette façon, le Québec pourra parvenir à définir ce qu'est un enseignement supérieur de qualité et ainsi devenir, espérons-le, une source d'inspiration tant au niveau national qu'à l'international.

**Guy Côté, directeur général, Collège CDI –
Administration. Technologie. Santé**

Mes premiers contacts avec la CEEC remontent à ses premières opérations d'évaluation, d'abord celle pour le programme de *Sciences humaines* en 1996-1997, puis celle pour la formation générale en 1998-1999. Après de nombreuses évaluations de programmes réalisées et une implication de plus de 10 ans auprès de la CEEC à titre d'experte pour différentes opérations d'évaluation, ainsi que pour la révision du cadre de référence utilisé pour l'opération SAQC-2, je suis à même de constater la contribution essentielle de la CEEC à la mission des collèges et donc à la qualité de l'expérience d'apprentissage des étudiants.

**Brenda Gareau, conseillère pédagogique,
Cégep de Saint-Jérôme**

Depuis une quinzaine d'années, j'ai agi comme expert lors de visites, membre aussi de comités-conseils et de comités de lecture. Je peux affirmer que, pour la Commission et les collèges, la qualité de l'enseignement a toujours été un objectif. Si, depuis ma première visite, la façon d'apprécier la qualité de l'enseignement a changé, cette évolution a toujours été fondée sur une écoute mutuelle des collèges et de la Commission. J'ai été un observateur privilégié de l'implantation d'une culture de la qualité intégrée dans le réseau collégial et je suis heureux d'avoir pu y apporter ma modeste contribution.

Robert St-Amour, professeur retraité du Collège Ahuntsic

Ayant fait carrière au sein du réseau collégial durant plus de 35 ans comme enseignante puis comme conseillère pédagogique, et après plus de 10 visites dans des établissements publics et privés, je peux témoigner de la contribution de la CEEC à une reconnaissance de la culture de qualité dans les cégeps, invités à porter un regard sur leurs pratiques par l'intermédiaire d'une démarche institutionnelle d'autoévaluation.

À chaque visite, c'est un privilège de découvrir la richesse des réalités et les avancées assurant l'amélioration continue de l'enseignement collégial, et ce, au bénéfice des étudiantes et des étudiants.

**Johanne Authier, conseillère pédagogique
retraîtée du Collège Ahuntsic**

Les collèges privés subventionnés placent l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la réussite de leurs étudiants au cœur de toutes leurs actions. Ainsi, ces collèges ont créé des modèles et types d'intervention adaptés aux besoins de chaque étudiant. Les travaux menés dans le cadre des opérations de la CEEC ont permis de démontrer l'importance de l'amélioration continue afin de maintenir cette culture de qualité, qui est une pierre angulaire de la réussite étudiante.

**Patrick Bérubé, directeur général,
Association des collèges privés du Québec**

La Fédération a toujours cru à l'importance d'assurer la qualité de l'enseignement offert dans les cégeps et d'en témoigner ce qui est au cœur de la mission de la Commission. Par la mise en place du comité de liaison en 2013, la Commission, a permis à la Fédération des cégeps de maintenir un lien en continu avec elle et de s'approprier le processus d'assurance qualité. Cette instance permet aux différents acteurs des réseaux publics et privés de collaborer avec la Commission pour faire évoluer le processus d'assurance qualité des collèges québécois, en tenant compte des capacités et des contraintes de chaque institution et surtout, en faisant évoluer les mécanismes pour tenir compte de l'acquisition d'une maturité des établissements collégiaux à cet égard.

**Bernard Tremblay, président-directeur générale,
Fédération des cégeps**

Annexe 1 – Liste des membres de la Commission depuis sa création

Présidence

- Denis Rousseau
(depuis janvier 2021)
- Murielle Lanciault
(mai 2017–janvier 2021)
- Céline Durand
(juillet 2013–avril 2017)
- Michel Lauzière
(septembre 2010–juin 2013)
- Nicole Lafleur
(septembre 2005–septembre 2010)
- Jacques l'Écuyer
(octobre 1993–septembre 2005)
- Joanne Munn
(septembre 2017–décembre 2019)
- Robert Kavanagh
(août 2017–août 2019)
- John Keyes
(octobre 2006–février 2017)
- Sylvie Poirét
(octobre 2014–octobre 2017)
- Benoît Dubreuil
(septembre 2013–novembre 2016)
- Richard Pigeon
(août 2011–mai 2014)
- Céline Durand
(juin 2012–juillet 2013)

Commissaires

- Gordon Roland Brown
(depuis mars 2023)
- Edith Joyal
(depuis février 2023)
- Éric Aubin
(depuis août 2022)
- Diane Cyrenne
(janvier 2020–février 2023)
- Jean-Denis Moffet
(novembre 2017–juin 2022)
- Libérata Mukarugagi
(août 2019–octobre 2022)
- Michel Lauzière
(décembre 2006–septembre 2010)
- Gilles Levesque
(octobre 2003–septembre 2010)
- Stephen Tribble
(mai 2004–août 2006)
- Patricia Hanigan
(août 2005–août 2006)
- Louis Roy
(octobre 1993–juin 2003)
- Louise Chené
(octobre 1993–août 2005)

Annexe 2 – Rapports synthèses des opérations d'évaluation terminées

- Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (2015)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite (2014)
- L'application des politiques d'évaluation des apprentissages : Pour des évaluations justes et équitables (2012)
- L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial (2009)
- Les plans stratégiques des cégeps : Un premier bilan d'évaluation (2006)
- L'évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002 (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives et Coopération (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999 (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines (1997)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse (1995)

